

Service Instructeur

**30 avenue Général Leclerc
Espace St Germain - B.P. 263
38217 VIENNE**

Accueil : 04.82.06.33.06

Affaire suivie par :
VALLIN MICHEL

COMMUNE DE SAINT-ROMAIN-EN-GAL

(À rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER N° DP 069235 25 10021

Dossier déposé incomplet le 08 Juillet 2025

Adresse des travaux :

4 Impasse de la Roche 69560 Saint-Romain-en-Gal

Cadastré :

DESTINATAIRE :

Tatiana REGUILLON

4 Impasse de la Roche

69560 Saint-Romain-en-Gal

Madame, Monsieur,

J'ai le regret de vous informer que votre demande de déclaration préalable susvisée a fait l'objet d'un **rejet tacite** en date du 25 octobre 2025.

En effet, dans le mois qui a suivi le dépôt de votre demande sur le guichet numérique, nous vous avons informé par mail sur le guichet numérique pour vous avertir que votre dossier ne comportait pas toutes les pièces nécessaires à l'instruction. Ce mail vous a été transmis en date du 25 juillet 2025.

Vous bénéficiez donc d'un délai de 3 mois à compter du 25 juillet 2025 soit jusqu'au 25 octobre 2025, pour déposer sur le guichet numérique l'ensemble des pièces manquantes à votre dossier.

Il vous appartient dès à présent de déposer une nouvelle demande accompagnée de l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction, si le projet doit être réalisé.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à Saint-Romain-en-Gal

le 28 octobre 2025

Le Maire,

Luc THOMAS

